

PROCES VERBAL DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2023

Président : M. Didier LAUBÉRAT

Secrétaire : M. François NOUVEAU

Présents : MM Didier LAUBÉRAT, Mathieu EVRARD, Daniel GARNIER, Franck JUILLOT, Ivan KHARABA, François NOUVEAU, Damien DUQUESNOY.

Mmes Elisabeth ANDRE, Nadège BAROILLER, Mallaury POISSON, Coralie SCHAEFFER, Isabelle DURAND, Rose RAFFIN

Absents : Mmes OCCELLY et BORGES excusées.

Mme OCCELLY donne pouvoir à M. KHARABA

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 23 février 2023.
(approbation à l'unanimité).

Délibérations :

Le Conseil émet un avis favorable aux délibérations suivantes :

→ Amortissements 2023 :

Dans les collectivités de moins de 3500 habitants, les amortissements ne sont pas obligatoires sur tous les travaux. Seuls les travaux comme ceux réalisés par le SYDESL font l'objet d'amortissements sur 5 ans.

- Budget principal :

Pas de travaux réalisés en 2022, les amortissements s'élèvent à la somme de 3 732.31 € pour 2023 €.

- Budget Micro-crèche

Pas de travaux réalisés en 2022, les amortissements sont de 713 €.

Le Conseil valide l'inscription des amortissements au Budget Primitif commune 2023 et au Budget Primitif « micro-crèche » 2023 (unanimité).

→ Vote des taux des impôts directs locaux 2023 :

Depuis 2017, les taux communaux sont restés inchangés.

Le total des taxes foncières perçues par la commune pour 2023 s'élève à 495 173 € soit un produit en augmentation de 52 233 € par rapport à l'année précédente. Celui-ci correspond aux 2/3 à l'évolution des bases de 7.1% (évolution des bases faite par l'Etat) et 1/3 correspondant aux nouveaux bâtiments qui étaient exonérés de taxe pendant 2 ans (ex : bâtiment Âges & Vie).

Au vu de l'augmentation des bases réalisée par l'Etat de 7,10%, il est proposé de ne pas faire évoluer les taux communaux.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de maintenir les taux pour l'année 2023.

→ Vote du budget principal 2023 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement :

Le montant prévu en dépenses de fonctionnement est en hausse de 21.22 % par rapport au budget 2022. Hormis les opérations d'ordre, l'augmentation est de 7.91%.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	279 821,00	0,00	296 756,00	296 756,00	296 756,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	519 320,00	0,00	540 800,00	540 800,00	540 800,00
014	Atténuations de produits	97 436,00	0,00	97 436,00	97 436,00	97 436,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	280 138,00	0,00	112 600,00	112 600,00	112 600,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 176 715,00	0,00	1 047 592,00	1 047 592,00	1 047 592,00
66	Charges financières	8 710,00	0,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 185 425,00	0,00	1 054 092,00	1 054 092,00	1 054 092,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	5 110,00		119 308,00	119 308,00	119 308,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	3 750,00		3 800,00	3 800,00	3 800,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		8 860,00		123 108,00	123 108,00	123 108,00
TOTAL		1 194 285,00	0,00	1 177 200,00	1 177 200,00	1 177 200,00
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 177 200,00

51% du Budget Primitif 2023 sont alloués aux salaires et charges inhérentes (540 800.00 €). Les charges à caractères général représentent 28 % du Budget et les frais de gestion courante représentent 11 % soit 112 600 €.

Un virement de 119 308 € est réalisé à la section d'investissement.

Recettes de fonctionnement :

Elles sont mécaniquement en hausse par rapport à 2022 :

- le poste « atténuations de charges » prévoit le remboursement partiel des salaires des agents absents pour congés « maternité » ou « maladie » pour un montant de 6 700 €.
- le poste « vente de produits fabriqués » (7062), prestations de service est budgété à 45 000 € car il inclut essentiellement les recettes de la cantine, de la garderie.
- le poste « impôts et taxes » montre une légère augmentation de près de 16,90% soit 85 733 € de plus attendus (budget préparé à taux "commune" constants).

Cette augmentation conséquente a deux raisons principales : la première est due à l'augmentation de 7,1% des bases d'imposition. La seconde est due à l'imposition des bâtiments neufs qui ne bénéficient plus de l'exonération des 2 ans.

Le poste « dotation et participations » est stable (DGF +75€), néanmoins, il est noté une petite hausse des dotations de l'Etat au travers de la dotation forfaitaire et de la dotation de solidarité rurale d'un montant de 1 885 €.

Les recettes de fonctionnement 2023 sont égales à 1 062 989 €.

Compte tenu du résultat d'exploitation 2022 reporté (excédent des recettes de fonctionnement constaté en 2022) soit 114 210 €, le total des recettes de fonctionnement est donc de 1 177 200 €.

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		977 710,87	0,00	1 062 989,49	1 062 989,49	1 062 989,49
013	Atténuations de charges (2)	9 000,00	0,00	6 700,00	6 700,00	6 700,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	184 750,00	0,00	237 600,00	237 600,00	237 600,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	64 825,00	0,00	96 425,00	96 425,00	96 425,00
731	Fiscalité locale	441 840,00	0,00	495 973,00	495 973,00	495 973,00
74	Dotations et participations (2)	233 508,00	0,00	195 789,00	195 789,00	195 789,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	43 786,00	0,00	30 500,00	30 500,00	30 500,00
Total des recettes de gestion des services		977 709,00	0,00	1 062 987,00	1 062 987,00	1 062 987,00
76	Produits financiers	1,87	0,00	2,49	2,49	2,49
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1,87	0,00	2,49	2,49	2,49
Total des recettes réelles		977 710,87	0,00	1 062 989,49	1 062 989,49	1 062 989,49
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						114 210,51
Total des recettes de fonctionnement cumulées						1 177 200,00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement :

On retrouve :

- le montant de 3 800,00 € (montant arrondi dans le BP) correspondant aux amortissements votés précédemment.
- les dotations, pour 14 901 € du FCTVA.
- les subventions d'investissement d'un montant de 185 889 € qui correspondent à des subventions de l'Etat et du Département pour le projet du restaurant scolaire et de la CUCM pour l'acquisition du camion-benne. *(Il est précisé qu'au moment du vote du budget, aucune notification de subvention relative à la construction du restaurant scolaire n'a été reçue. (ni de l'Etat, ni du Département))*

Compte tenu du virement de la section de fonctionnement égal à 119 308 €, les recettes d'investissement sont donc égales à 442 359 €.

RECETTES						
Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		179 919,07	0,00	390 050,12	390 050,12	390 050,12
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	30 441,00	0,00	185 889,12	185 889,12	185 889,12
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	121 820,00	0,00	62 652,00	62 652,00	62 652,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		152 261,00	0,00	248 541,12	248 541,12	248 541,12
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	18 400,07	0,00	14 901,00	14 901,00	14 901,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	398,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
Total des recettes financières		18 798,07	0,00	18 401,00	18 401,00	18 401,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		171 059,07	0,00	266 942,12	266 942,12	266 942,12
021	Virement de la section de fonctionnement	5 110,00		119 308,00	119 308,00	119 308,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	3 750,00		3 800,00	3 800,00	3 800,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		8 860,00		123 108,00	123 108,00	123 108,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)						52 308,88
Affectation au compte 1068 (8)						0,00
Total des recettes d'investissement cumulées						442 359,00

Dépenses d'investissement :

Salle polyvalente	3 650 €
Système éclairage	3 650 €
Mairie	25 802 €
Aménagement intérieur (Salle du Conseil)	17 632 €
Aménagement intérieur (Ecran TV))	1 440 €
Centre Associatif Badge Salto	1 200 €
Clôture A&V/Commune (Paimboeuf)	2 916 €
Clôture A&V/Commune (Paimboeuf)	2 614 €
Ecole primaire	30 007 €
Machine à laver	720 €
Vasistas couloir	3 000 €
Travaux dortoir (Ent. Cosmelec WMC)	1 355 €
Travaux dortoir (Ent. Bouhand)	6 307 €
Travaux dortoir (Ent.SMPP)	7 741 €
Rideaux primaire classe	2 400 €
Logement Terrasse (Milione)	8 484 €
Restaurant scolaire	262 784 €
AMD	6 324 €
ACROPOLE	1 800 €
SOCNA	960 €
STUDIS INGENIERIE	1 800 €
AGENDA DIAGNOSTIC	1 020 €
ETUDES ARCHI MO	50 880 €
TRAVAUX REALISES (Lot 1(1/2)-2	200 000 €
Zone Chambon	14 410 €
Jeux pour enfants Kompan	11 411 €
Table pique nique	949 €
Boite à livre	240 €
Gymnase Eclairage (Landriot)	1 810 €
Eglise - cimetiere - chapelle	7 968 €
Traitement mur colombarium (Ent. Milione)	912 €
Traitement mur colombarium Hydrofuge (Ent. Milione).	1 368 €
St Sulpice Chapelle Toit (Milione)	4 488 €
Stèle cimetière jardin souvenir	1 200 €
Eclairage public	5 000 €
Suppression Poteau Elect Ecole (Sydesl)	5 000 €
Chemins ruraux	10 714 €

Chemin des Naudiots + Chatenoy	5 238 €
Chemin Vizy	5 476 €
Matériels :	51 424 €
Machine à désherber	3 506 €
Camion benne	47 918 €
Total des investissements budgétés 2023	411 759 €
Total des investissements budgétés HORS RESTO 2023	148 975 €

La machine à désherber ainsi que le camion benne seront subventionnés à 50% par la CUCM dans le cadre des fonds de concours.

Le total des investissements s'élève à 411 759 € TTC (dépenses liées au restaurant scolaire incluses).

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	198 281,00	0,00	0,00	442 359,00	442 359,00	0,00	442 359,00	442 359,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 719,00	0,00	0,00	62 784,00	62 784,00	0,00	62 784,00	62 784,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	10 048,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
21 Immobilisations corporelles	18 292,00	0,00	0,00	143 975,00	143 975,00	0,00	143 975,00	143 975,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	88 222,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	167 281,00	0,00	0,00	411 759,00	411 759,00	0,00	411 759,00	411 759,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	31 000,00	0,00		29 500,00	29 500,00		29 500,00	29 500,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	31 000,00	0,00	0,00	30 600,00	30 600,00	0,00	30 600,00	30 600,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	198 281,00	0,00	0,00	442 359,00	442 359,00	0,00	442 359,00	442 359,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
--	------

Total des dépenses d'investissement cumulées	442 359,00
--	------------

Le Conseil valide le budget principal 2023 (unanimité).

→ Vote du budget micro-crèche 2023 :

Petit rappel sur le fonctionnement de la structure :
Elle est ouverte de 7h15 à 18h30 en règle générale.

Jusqu'au 1 mai 2022 les agréments étaient de 10 enfants au maximum en même temps dans la structure. Cet agrément est désormais passé à 12 enfants avec une modulation permettant de gérer le personnel en fonction du taux de fréquentation.

En moyenne, la fréquentation se décompose ainsi :

De 7h15 à 8h00 : 5 enfants

De 8h00 à 9h00 : 10 enfants

De 9h00 à 16h30 : 12 enfants

De 16h30 à 17h00 : 9 enfants

De 17h00 à 17h30 : 7 enfants

De 17h30 à 18h30 : 3 enfants Soit 114h75 de présence maximum/jour

Pour l'année 2022, c'est 17 590 heures qui ont été facturées.

Il paraît difficile d'évoquer l'avenir car la commune du Creusot va construire une nouvelle crèche. On ne peut pas anticiper les réactions. Si la nouvelle crèche du Creusot ne répond pas à toutes les demandes des parents de la vallée, il faudra peut-être avoir une réflexion sur la construction d'une nouvelle micro-crèche sur Marmagne.

En Fonctionnement :

Les recettes réglées par les parents sont budgétisées en légère augmentation par rapport à 2022 du fait d'une optimisation de la gestion des capacités d'accueil.

La subvention communale passe de 55 660 € à 23 000€ en raison du montant de subvention de la CAF estimée à hauteur de 90 000 €.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 188 781 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	21 600,00	0,00	20 200,00	20 200,00	20 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	144 300,00	0,00	164 000,00	164 000,00	164 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		165 900,00	0,00	184 200,00	184 200,00	184 200,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		165 900,00	0,00	184 200,00	184 200,00	184 200,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		3 867,00	3 867,00	3 867,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	714,00		714,00	714,00	714,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		714,00		4 581,00	4 581,00	4 581,00

TOTAL	166 614,00	0,00	188 781,00	188 781,00	188 781,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	188 781,00
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	35 000,00	0,00	33 300,33	33 300,33	33 300,33
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	125 859,63	0,00	113 000,00	113 000,00	113 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		160 859,63	0,00	146 300,33	146 300,33	146 300,33
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		160 859,63	0,00	146 300,33	146 300,33	146 300,33

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	160 859,63	0,00	146 300,33	146 300,33	146 300,33
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	42 480,67
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	188 781,00
--	-------------------

En Investissement :

Il n'y a pas de dépenses d'investissement inscrites au budget 2023.
On peut noter une recette de 500 € pour une récupération de FCTVA.

En Investissement, le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 46 762 €

Le Conseil valide le budget micro-crèche 2023 (unanimité).

→ Vote du budget lotissement 2023 :

Le compte administratif qui vous a été présenté lors du conseil précédent montrait qu'aucune activité d'ordre budgétaire n'avait été réalisée.

Concernant le budget 2023, il vous est proposé d'inscrire une somme de 30 000 € dans l'hypothèse de la mise en œuvre des premières études.

Le Conseil approuve le budget lotissement Croix Jeangoux 2023 (unanimité).

→ Vote du budget cabinet médical 2023 :

Le budget de dépenses de fonctionnement concerne principalement des dépenses d'électricité, d'eau, de frais de gestion locative et d'impôts foncier. Les recettes sont les loyers des professionnels de la santé qui occupent les locaux.

En matière d'investissement, il s'agit simplement d'inscription budgétaire. Une somme de 27 000 € est inscrite dans l'éventualité d'une aide à apporter pour l'intégration d'un nouveau praticien. Il reste une cellule vide qu'il faudra aménager (bureau, table de consultation...). Toutes les communes du territoire sont à la recherche de médecins.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	7 800,00	0,00	7 400,00	7 400,00	7 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 800,00	0,00	7 400,00	7 400,00	7 400,00
66	Charges financières	3 100,00	0,00	2 900,00	2 900,00	2 900,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 900,00	0,00	10 300,00	10 300,00	10 300,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	164 120,00		28 715,00	28 715,00	28 715,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		164 120,00		28 715,00	28 715,00	28 715,00

TOTAL	175 020,00	0,00	39 015,00	39 015,00	39 015,00
--------------	-------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	39 015,00
--	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 120,00	0,00	2 600,99	2 600,99	2 600,99
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	149 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	22 900,00	0,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00
Total des recettes de gestion courante		175 020,00	0,00	25 100,99	25 100,99	25 100,99
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		175 020,00	0,00	25 100,99	25 100,99	25 100,99

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	175 020,00	0,00	25 100,99	25 100,99	25 100,99
					+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					13 914,01
					=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					39 015,00

Dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	27 200,33	27 200,33	27 200,33
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	123 194,13	0,00	27 415,00	27 415,00	27 415,00
Total des dépenses d'équipement		123 194,13	0,00	54 615,33	54 615,33	54 615,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	24 000,00	0,00	24 500,00	24 500,00	24 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		24 000,00	0,00	24 500,00	24 500,00	24 500,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		147 194,13	0,00	79 115,33	79 115,33	79 115,33

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	147 194,13	0,00	79 115,33	79 115,33	79 115,33
					+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					150 335,67
					=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					229 451,00

Recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	120 938,60	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		120 938,60	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	948,40	0,00	150 335,67	150 335,67	150 335,67
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 900,00	0,00	400,33	400,33	400,33
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 848,40	0,00	150 736,00	150 736,00	150 736,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		123 787,00	0,00	200 736,00	200 736,00	200 736,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	164 120,00		28 715,00	28 715,00	28 715,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		164 120,00		28 715,00	28 715,00	28 715,00

TOTAL	287 907,00	0,00	229 451,00	229 451,00	229 451,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					229 451,00

Le Conseil valide le budget cabinet médical 2023 (unanimité).

→ Fonds de mutualisation CUCM/SYDESL :

Un accord a été trouvé avec le SYDESL au titre du financement du fonds de mutualisation télécom.

Le syndicat et la CUCM ont délibéré, au mois de décembre dernier, afin d'entériner les mesures suivantes :

👉 La CUCM va verser au SYDESL, dans les prochains jours, la somme de 102 121,47 € correspondant à la RODP (redevance d'occupation du domaine public) télécom perçue sur le territoire des 18 communes concernées et ceci pour les 5 dernières années (il s'agissait là d'une condition essentielle pour que les communes puissent de nouveau être considérées comme adhérentes du fonds télécom),

(Pour rappel : avant l'adhésion à la CUCM, EDF et France Telecom versaient une redevance d'occupation du domaine public pour le matériel implanté sur le territoire des communes. Les communes se sont vues privées de cette recette lors de leur entrée dans la CUCM puisque cette intégration les a conduites à transférer leurs voiries, ex-communale à la CUCM, qui les a

intégrées dans son domaine public routier. Les communes ont donc cessé de reverser cette somme au SYDESL, désormais perçue par la CUCM et devaient ainsi financer à hauteur de 100% les travaux d'enfouissement).

Dès cette année, la Communauté Urbaine va également verser, cette fois aux communes, une somme équivalente à la RODP télécom perçue pour leur territoire.

Chaque commune devra alors reverser elle-même cette somme au SYDESL à titre de cotisation au fonds. Il est précisé que ce mécanisme trouvera à s'appliquer tous les ans.

Ainsi, les 18 communes pourront à nouveau bénéficier d'un financement par le fonds de mutualisation d'une partie des travaux d'enfouissement des lignes télécom lorsque des opérations de cette nature auront lieu sur leur territoire.

Le conseil municipal accepte que la CUCM verse chaque année une somme à la commune de Marmagne équivalente à la RODP télécom perçue pour le territoire et accepte de reverser tous les ans cette somme au SYDESL au titre de cotisation au fonds de mutualisation télécom (unanimité).

→ Convention de mutualisation assurance CUCM :

Il s'agit de signer une convention avec la CUCM ayant pour objet de créer un groupement de commandes entre acheteurs publics, en vue de permettre aux collectivités adhérentes (une dizaine de communes du territoire) de réaliser en commun des achats relatifs à des prestations d'assurances à savoir :

- Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour un audit et une assistance à la passation de contrat d'assurance
- Différents contrats d'assurance portant sur les risques suivants :
 - Responsabilité civile ;
 - Flotte automobile ;
 - Dommage aux biens ;
 - Risques statutaires ;
 - Cyber risques ;
 - Tous risques exposition ;
 - Protection fonctionnelle ;
 - Protection juridique

Compte tenu de la complexité de ce domaine, il a été décidé de recourir à un cabinet spécialisé qui accompagnera les membres du groupement dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) visant à la passation de contrats d'assurance qui prendront effet le 1er janvier 2025.

Intervention de M. Kharaba : *Quelles communes adhèrent à ce groupement de commande « assurances » ?*

Réponse de M. le Maire : *Ciry-le-Noble, Pouilloux, Saint-Sernin-du Bois, Saint-Vallier, Ecuisses, Mary, Marigny, Saint-Firmin, Perrecy-les-Forges, Perreuil, et la CUCM*

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec la CUCM ayant pour objet l'étude financière des différentes assurances communales.

→ Recrutement d'un agent par voie de mutation :

Il est rappelé au conseil sa délibération du 23 février dernier, dans laquelle M. le Maire était autorisé à recruter une personne en CDD dans le cadre du remplacement d'un agent faisant valoir ses droits à la retraite au 1er avril 2023. Cet agent était chargé du bus scolaire, de la cantine et de l'entretien d'une partie de l'école maternelle.

Après différents entretiens, la candidature de Mme Jocelyne DUMAY a été retenue. Cette personne est actuellement agent technique territorial titulaire à la commune de Blanzay. Un contrat à durée déterminée ne peut donc pas s'appliquer. Il est nécessaire de la recruter par voie de mutation au 24 avril 2023.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à recruter Mme DUMAY par voie de mutation à compter du 24 avril 2023 (unanimité)

→ Recrutement d'un agent en CDD- Agence postale :

Mme GARRIDO, gestionnaire de l'agence postale, souhaite faire valoir ses droits à la retraite et par conséquent, ne souhaite pas renouveler son contrat qui arrive à terme le 1er mai 2023.

Différents entretiens ont eu lieu et la candidature de Mme Christelle JOLY a été retenue.

Cette personne possède déjà de nombreuses connaissances puisqu'elle travaillait jusqu'à présent à la Poste.

Il est proposé d'établir, dans un premier temps, un CDD du 2 mai 2023 au 31 août 2023 sur la base de 16 heures hebdomadaire pour le lundi -mardi- jeudi et vendredi (le mercredi, l'agence postale étant gérée par Mme SACAR). Un bilan sera fait avec elle avant la rentrée de septembre avant l'établissement d'un nouveau CDD.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un CDD avec Mme JOLY (unanimité)

→ Autorisation paiement d'heures supplémentaires aux agents :

Actuellement, lorsque des heures supplémentaires sont effectuées par des agents de catégorie C, celles-ci font l'objet d'un repos compensateur.

Toutefois, il s'avère quelquefois difficile de récupérer ces heures. (absence de personnel sur une longue période et attente d'un recrutement par exemple).

Aussi, il est proposé de mettre en place une indemnité horaire pour ces travaux supplémentaires dans les conditions suivantes :

La rémunération est multipliée par 1.25 pour les 14 premières heures supplémentaires et par 1.27 pour les heures suivantes.

L'heure supplémentaire est majorée à 100% lorsqu'elle est effectuée de nuit (entre 22 h et 7 h) et de $\frac{2}{3}$ lorsqu'elle est effectuée un dimanche ou un jour férié (sauf le 1er mai où la rémunération est doublée).

Le nombre d'heures réalisées par chaque agent ne pourra excéder 25 heures par mois et par agent.

Ce principe d'indemnisation s'applique également pour des cadres d'emplois des filières sociales et médico-sociales comme les :

Educateurs de jeunes enfants

La rémunération horaire est multipliée par 1.26 pour chaque heure supplémentaire

L'heure supplémentaire est majorée à 100 % lorsqu'elle est effectuée de nuit (entre 21h et 7 h) de $\frac{2}{3}$ lorsqu'elle est effectuée un dimanche ou un jour férié.

Une même heure supplémentaire ne pourra donner lieu à la fois à un repos compensateur et à une indemnisation.

Le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation sera laissé à la libre appréciation de l'autorité territoriale.

Le Conseil décide d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (unanimité)

→ Adhésion à la « Banque des Collectivités » :

Dans le cadre de l'éventuelle construction du restaurant scolaire, la commune de Marmagne devra avoir recours à l'emprunt car les fonds propres disponibles de la collectivité ne seront pas suffisants.

Aussi, le recours à l'Agence France Locale qui est la banque des collectivités semble être une opportunité intéressante pour ce projet.

Une étude prospective d'adhésion a été menée auprès de cette structure qui a porté essentiellement sur les capacités financières et la gestion de celle-ci dans le temps.

Conformément au Décret du 11 mai 2020, l'Agence établit la capacité de désendettement et la marge d'autofinancement courant de notre collectivité sur les 3 derniers exercices connus.

La note financière de notre collectivité établie sur les comptes 2021 est de [4.10] soit inférieure au seuil de 6.00.

La capacité de désendettement de votre collectivité est de [2.65] années (moyenne sur 3 ans), soit inférieure au seuil de 12 ans.

Notre collectivité est éligible à l'adhésion à l'AFL en 2023.

Dans un premier temps, il est nécessaire d'adhérer à l'Agence France Locale au travers d'une participation en capital :

Un mode de calcul, basé sur les stocks de dettes et des recettes réelles de fonctionnement, a établi que la commune devrait faire un apport de capital de 5 200 € payable en 1,2,3,5 ou 10 fois.

Il est proposé au conseil de régler cette somme sous la forme suivante :

En 2023 : 1100 € somme inscrite au budget en dépenses d'investissement au chapitre 26.

En 2024 : 1100 €

En 2025 : 1000 €

En 2026 : 1000 €

En 2027 : 1000 €

Cette adhésion ne se fera que si le conseil valide le principe de construction du restaurant scolaire. Cette adhésion se fait par l'achat de parts sociales à hauteur de 5 200 € (en ce qui concerne Marmagne)

Intervention de M. KHARABA : Pourquoi maintenant ? Pourquoi la question ne s'est pas posée pour le Cabinet Médical ? Quel est l'intérêt d'adhérer à l'AFL si les taux d'intérêts proposés sont supérieurs à ceux du marché ?

Réponse de M. le Maire : Pour la construction du cabinet médical, je ne savais pas que l'Agence France Locale existait.

Avant d'adhérer à l'AFL, il y aura bien évidemment une comparaison des taux proposés par d'autres banques.

Il s'agit simplement d'avoir une bonne réactivité en amont.

Intervention de M. KHARABA : En fait, il est demandé au conseil de délibérer afin d'avoir la possibilité de prendre cette banque et les frais d'achat de parts sociales ne s'enclenchent que

si le contrat de prêt se réalise auprès de celle-ci. Il n'y a pas d'autre engagement de la part de la Commune.

Réponse de M. le Maire : Oui, il s'agit simplement d'avoir une bonne réactivité en amont.

Intervention de M. KHARABA : Il n'y a pas d'enjeu de voter cette délibération dans la mesure où le choix se fera lors du vote d'une autre délibération. Il n'y a pas d'engagement.

Le Conseil émet un avis favorable à l'adhésion de la commune à l'Agence France Locale. (unanimité).

→ Fonds de Solidarité Logement 2023 :

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré aux Départements la gestion du Fonds de solidarité logement (FSL). Ce fonds a pour objectif d'aider les personnes et les ménages à accéder à un logement décent et indépendant, ou à s'y maintenir, alors qu'ils éprouvent des difficultés particulières en raison, notamment de l'inadaptation de leurs ressources, de leurs conditions d'existence ou parce qu'ils sont confrontés à un cumul de difficultés.

C'est ainsi que le FSL permet d'accorder des aides telles que le dépôt de garantie, le cautionnement, le 1er loyer, pour ce qui concerne l'accès au logement, ou prendre en charge, dans le cadre du maintien dans le logement, des impayés de loyers, d'énergie ou d'eau notamment.

Le FSL est alimenté par la participation volontaire des bailleurs sociaux et des communes et intercommunalités qui le souhaitent. La participation pour les collectivités s'élève à 0.35 € par habitant.

Intervention de M. KHARABA : Est-ce que des habitants de la commune bénéficient d'aide dans le cadre du FSL ?

Réponse de Mme BAROILLER : Les demandes d'aide passent en mairie pour avis et demandes de renseignements puis celles-ci passent en commission (gérée par le Département). Il y a effectivement des personnes de la commune qui en ont bénéficié l'an passé.

Le Conseil émet un avis favorable à la participation de la commune au Fonds de Solidarité Logement. (unanimité).

Informations :

→ Restaurant scolaire :

Le permis de construire a été déposé le 24 mars 2023 avec un délai d'instruction de 5 mois. L'avant-projet définitif sera communiqué avant le 15 mai. Le dossier de consultation des entreprises devrait être déposé mi-juin pour une analyse des offres fin août- début septembre. Ceci permettra d'avoir une idée du coût de construction et d'aménagement à la mi-septembre et donc le conseil aura, à ce moment-là, la possibilité de valider ou non le lancement des travaux. En cas de validation du projet, le commencement des travaux pourrait se faire début octobre. (lot n° 1- terrassement pourrait être exécuté pour moitié et le lot n° 2 – maçonnerie pourrait être exécuté intégralement)

L'estimation des travaux reste à ce jour à la somme de 1 013 100 € H.T. Une somme de 51 200 € H.T est fixée pour l'architecte, 32 800 € H.T pour le bureau de contrôle et 6 109 € H.T pour des études complémentaires. Le Coût total de l'opération se monte à 1 154 511.29 € H.T

Au niveau du financement du projet, à ce jour, aucune notification d'attribution de subvention n'a été reçue.

Toutefois les subventions suivantes pourraient être possibles :

- Au niveau de l'Etat dans le cadre de la DETR ou de la DSIL ou du fond vert : 404 079 €
- Au niveau du Département : 80 000 € pour 2023 et 80 000 € pour 2024
- Au niveau de la CUCM : 115 000 €
- Au niveau de la Région : 57 726 €

A noter que la CUCM est éligible au contrat métropolitain (contrat territoriale) et la commune de Marmagne pourrait déposer un dossier.

Il resterait à charge de la commune la somme de 365 299 € avec déjà la somme de 51 953 € de réglée.

Intervention de de M. KHARABA : Où en sommes-nous au niveau du financement de la Région ?

Réponse de M. le Maire : La Région vient de sortir son nouveau cahier des charges dans le cadre d'Effilogis. L'architecte va se renseigner.

La commune pourrait peut-être avoir également une aide dans le cadre de l'aménagement extérieur (ex : enrobé drainant).

Une simulation d'emprunt auprès de l'AFL – Banque des Collectivités pour un emprunt de 365 299 € à 2.7% sur 15 ans donnerait des remboursements de 28 620 €/an et 23 400 €/an.

→ Vente de pavillons – Impasse du pommier :

La commune de Marmagne a réalisé la construction de deux pavillons lors des années 2013-2014 sis allée du pommier. Nous avons été contactés par l'un des locataires pour l'acquisition d'un des pavillons d'une part et d'autre part nous avons un contact pour l'acquisition de l'autre pavillon.

La commune n'ayant pas vocation à être un bailleur social, dans la même optique que nous avons eu pour le bâtiment sis au 19 Rue du bourg, il peut être opportun de réaliser ces transactions.

Intervention de de M. KHARABA : Quelle est la valeur des pavillons ?

Réponse de M. le Maire : Entre 70 000 € et 75 000 € par pavillon (estimation non affinée sans estimation fournie)

→ Commission « Travaux-Communication :

La commune de Marmagne va participer aux jeux intervillages qui se dérouleront le dimanche 14 mai 2023 à Antully avec la participation des communes de Saint-Firmin, d'Antully et Auxy.

2 bancs, une barrière de sécurité ont été installés au Chambon. Le terrassement pour les jeux a été réalisé et ceux-ci seront installés prochainement. 2 tables de pique-nique (ESAT du Breuil) ont été commandées pour être installées aux abords des jeux.

La boîte à livres a été commandée à l'ESAT du Breuil. Celle-ci sera installée place de la mairie.

2 bancs (ESAT du Breuil) ont été achetés pour les installer Chemin de la Tour et rue de la gare.

Des décorations de Noël sont réalisées en partenariat avec l'association le Trait d'Union avec une préparation d'une scénette (fabrication à base d'osier, de bois et de peinture).

Levée de séance à 20h25.